



GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSONS

Association loi 1901

Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse,

Boulevard Louis Blanc-30100 ALES

Siret : 41152688200021 Code Ape : 9001Z

Licences : 2-2020-000141 et 3- 2020-000142

CONDITIONS GÉNÉRALES

DATES

La semaine chantante des Fous Chantants d'Alès se déroule la semaine du dernier jeudi de chaque mois de Juillet.

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Les inscriptions et le paiement en ligne se font sur notre site : « www.fouschantants.org ».

A titre exceptionnel il est encore possible d'adresser par courrier votre fiche d'inscription en format papier ainsi que vos règlements par chèques ou virements. Les inscriptions en ligne représentent un gain de temps conséquent dans la gestion administrative ainsi qu'une sécurité donc merci de privilégier ce système.

Merci également de conserver le même patronyme lorsque vous y êtes invités dans les différentes rubriques (Merci de choisir le nom marital ou le nom de jeune fille et ne plus en changer afin d'éviter par exemple que « MARTIN-DURAND » ne devienne ailleurs « DURAND-MARTIN » ou parfois « DURAND »), ces imprécisions créeront un doublon et nous penserons qu'il s'agit d'un nouveau choriste.

PAIEMENT ET ÉCHELONNEMENT

Vous pouvez échelonner le paiement de votre inscription **jusqu'à 4 versements** (en cas de difficultés financières des dérogations sont bien sur possibles. Il suffit de contacter le responsable des inscriptions sur inscriptions@fouschantants.org

Si vous payez en ligne, vous pouvez effectuer 4 virements par carte bancaire ou opter pour des prélèvements bancaires.

Si vous payez par chèque, vous devrez respecter les conditions ci-dessous

1. Joindre tous vos chèques datés du même jour à votre bulletin d'inscription.
2. Noter la date d'échéance au dos de chaque chèque en sachant que le 1^{er} chèque sera débité dès réception. La date d'encaissement du dernier chèque ne pourra pas dépasser la date du 15 juillet de l'année de l'édition.
3. Les chèques sont à mettre à l'ordre de « Grand Chœur Languedoc Chansons » ou GCLC. Les chèques vacances sont acceptés.

OFFRES SPÉCIALES

Offre « Chef de Chœur » : Les Fous Chantants **offrent l'inscription** à tous les chefs de chœur désireux de participer à condition de fournir une attestation sur l'honneur du président de l'association de votre chorale ainsi que la copie d'un article de journal mentionnant son nom.

Offre « Parrainage » : **Si vous avez déjà participé à la semaine chantante**, gagnez votre inscription en parrainant deux personnes qui n'ont pas participé depuis 7 ans.



GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSONS

Association loi 1901

Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse,

Boulevard Louis Blanc-30100 ALES

Siret : 41152688200021 Code Ape : 9001Z

Licences : 2-2020-000141 et 3- 2020-000142

PHOTO IDENTITÉ

Si vous vous inscrivez en ligne, elle doit être scannée et jointe à votre dossier.

Pour une inscription « papier », elle doit être **collée** (pas d'agrafe ou rivet) à l'emplacement indiqué sur le bulletin d'inscription. Une photo d'identité ne doit contenir que le visage et ses dimensions ne doivent pas dépasser 3 x 4 cm.

TARIF JEUNE

Conditions strictes : Avoir moins de 26 ans le samedi d'ouverture de la semaine chantante, jour des premières répétitions de l'année de l'édition. Pour bénéficier du tarif jeune, vous devez joindre une photocopie de votre carte d'identité.

Pour les mineurs, il est indispensable d'avoir un adulte référent qui participe à la semaine chantante soit en tant que choriste soit avec le statut « d'accompagnateur » et son nom devra figurer sur le bulletin d'inscription du mineur. Il est à noter qu'un membre bénévole de l'association peut être désigné comme référent.

DÉSISTEMENT

Toute demande d'annulation d'inscription par écrit ou courriel reçue avant le 15 juin de l'année de l'édition donnera lieu à un remboursement intégral sans justification. Après cette date, le remboursement ne sera que partiel et deviendra caduque le vendredi, 1^{er} jour de la semaine chantante, sauf pour raison médicale, déménagement ou perte d'emploi. Toute demande de remboursement devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) et justificatif joint à l'adresse du siège social de l'association « Grand Chœur Languedoc Chansons ».

ACCUEIL

L'accueil et le retrait des dossiers se dérouleront le vendredi de 15h à 20h30 au "village des choristes" (Fort Vauban). Les arrivées en train en gare d'Alès peuvent être prises en charge (voir le bulletin). Pour cela vous devrez signaler l'heure de votre arrivée (voir rubrique « Taxi bénévole »).

ESPACE CHORISTE

Dès que votre dossier d'inscription sera validé, l'espace choriste sur le site internet des Fous Chantants vous sera ouvert. Vous pourrez vous y connecter directement et y déterminer votre mot de passe personnalisé.

En son contenu, vous y découvrirez le répertoire de l'édition en cours, les partitions, les audios d'apprentissage, des conseils pour votre séjour, des bons plans à partager avec d'autres choristes, les différentes newsletters envoyées par email, des indications quant aux tenues et accessoires pour les concerts...

Bien entendu, toutes ces informations sont dédiées en exclusivité aux choristes inscrits !

PARTITIONS

Les partitions provisoires et fichiers audio d'apprentissage pourront être téléchargés dans l'espace choristes sur notre Site Internet (www.fouschantants.org) au fur et à mesure de leur mise en ligne. Les partitions officielles seront disponibles dans votre pochette d'accueil lors de votre arrivée.



GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSONS

Association loi 1901

Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse,

Boulevard Louis Blanc-30100 ALES

Siret : 41152688200021 Code Ape : 9001Z

Licences : 2-2020-000141 et 3- 2020-000142

HÉBERGEMENT

Un service d'hébergement est proposé par les Fous Chantants du vendredi du début de l'édition au soir jusqu'au dimanche lendemain du concert au matin soit 9 nuits au total proposées dans des internats en chambres simples ou doubles. Une caution de 50 € par chambre est à prévoir. Nous faisons au mieux pour assurer la répartition de ces chambres en fonction des disponibilités, de vos moyens de locomotion, et de vos désirs de voisinage exprimés dans votre inscription. Si vous souhaitez être logé en chambre individuelle une majoration vous sera facturée (voir le bulletin). Aucune modification de critère de chambre ne sera possible le jour de votre arrivée. Les clés des chambres sont à retirer sur les lieux d'hébergement jusqu'à 21h30 dernier délai, **après avoir retiré votre dossier d'accueil**. Les chambres devront être libérées le dimanche matin à 11h au plus tard. Des navettes seront à votre disposition pour vous y diriger ou vous y amener. Les animaux sont strictement interdits dans le village des choristes et sur les lieux d'hébergement. A noter qu'il est strictement interdit de cuisiner dans les chambres.

Attention : Les draps et les oreillers ne sont pas fournis.

Contact Service Hébergement :

Mail : hebergement@fouschantants.org

Téléphone : 07 68 14 89 15 (ligne active à partir du mardi précédent l'édition jusqu'à la fin de la semaine chantante)

RESTAURATION

Un traiteur propose une restauration quotidienne dans le site du Fort Vauban avec petits déjeuners, repas de midi et du soir.

Composition des repas : entrée + plat avec accompagnement (légumes, féculents...) + fromage + dessert + vin. Le café vous sera offert par les Fous Chantants d'Alès.

Composition des petits-déjeuners : Thé ou café ou chocolat+ jus d'orange ou pomme + croissant + pain + beurre + confiture + miel + fruit.

Les planches repas pour la totalité du séjour sont à réserver dès votre inscription. Le règlement s'effectuera sur place lors de votre arrivée. Les repas à l'unité peuvent se réserver soit le jour de votre arrivée auprès de l'accueil ou bien lors des temps de pauses durant les répétitions.

Les repas devront impérativement être réservés la veille pour le lendemain afin de permettre au traiteur de s'organiser.

A noter que le dîner du vendredi soir de votre arrivée se déroulera au Fort Vauban avec pour thème « le repas des régions » où chaque choriste apportera les spécialités gastronomiques de sa région afin de les partager lors d'un moment convivial.

STATUT D'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur est une personne qui, tout en n'étant pas choriste, désire accompagner un ou une choriste et participer à la vie du "village des choristes". Comme un choriste il doit remplir une demande d'inscription avec photo d'identité. Une place lui est réservée dans la catégorie « parterre » lors du ou des concerts des Fous Chantants et il bénéficie au même titre que le choriste de la gratuité lors des spectacles du Festival si ces derniers sont payants. L'accompagnateur peut assister aux répétitions sous le chapiteau mais il ne devra pas occuper une chaise de choriste. Des places assises seront mises à sa disposition au fond du chapiteau. Concernant les répétitions sur le lieu du concert des Fous Chantants, l'accompagnateur pourra y assister une fois que les choristes seront placés sur scène, aucune entrée sur le site du spectacle ne sera possible avant que les choristes soient placés et l'accompagnateur ne pourra circuler uniquement dans la zone réservée aux spectateurs.



GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSONS

Association loi 1901

Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse,

Boulevard Louis Blanc-30100 ALES

Siret : 41152688200021 Code Ape : 9001Z

Licences : 2-2020-000141 et 3- 2020-000142

BILLETTERIE CONCERT DES FOUS CHANTANTS

Au même titre que le spectateur, le choriste peut acheter des billets de concert en ligne sur le site www.fouschantants.org. Selon les éditions, un ou deux concerts des Fous Chantants sont programmés. Dans le cadre d'un seul concert, les Fous Chantants organisent une vente privée réservée uniquement aux choristes qui reçoivent alors un lien confidentiel leur donnant un accès privé à la billetterie sur une période donnée. Cette vente privée n'est pas systématique et dépend de plusieurs critères mais dans tous les cas, les choristes en ont connaissance avant l'ouverture publique.

Contact Billetterie :

Mail : billetterie@fouschantants.org

Téléphone : 07 66 47 21 72

SPECTACLES DU FESTIVAL

L'entrée aux spectacles payants du Festival est gratuite pour les choristes inscrits et les accompagnateurs.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap inscrites à la semaine chantante doivent être autonomes. Dans le cas contraire elles doivent être accompagnées d'une personne munie d'un badge spécifique qui leur sera délivré à l'accueil du village des choristes.

Un service spécial est mis en place pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte CMI.

Contact Service Personne en situation de handicap :

Mail : pmr@fouschantants.org

Téléphone : 06 25 36 73 04

NAVETTE DES FOUS CHANTANTS / TAXIS BÉNÉVOLES

Ce service de navettes est proposé par les Fous Chantants et fonctionnera toute la semaine. Les anciens choristes connaissent bien la "grimpe" du Bosquet sans toutefois la comparer à l'étape du Galibier, nous avons donc prévu de mettre à la disposition des choristes fatigués, une navette qui les amènera à bon port sans souffrir.

Des navettes seront également à disposition des choristes **qui ne disposent pas de véhicules** pour les allers-retours hébergements ↔ Fort Vauban ou arènes. Le fonctionnement des navettes vous sera communiqué dans le guide du choriste à votre arrivée.

Pour votre jour d'arrivée et de départ, la navette organise un service de taxis bénévoles pour les choristes arrivant par train à la gare d'Alès et qui pourront vous accompagner à l'accueil pour le retrait de votre dossier, puis éventuellement à nos lieux d'hébergement.

Ces mêmes "taxis bénévoles" peuvent dans le même temps servir de guide aux véhicules vers nos lieux d'hébergement.

Communiquez-nous votre heure d'arrivée par le train dès que vous la connaîtrez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone portable.

Contact Service « Navettes/Taxis Bénévoles :

Mail : navette@fouschantants.org

Téléphone : 07 49 07 33 42



GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSONS

Association loi 1901

Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse,

Boulevard Louis Blanc-30100 ALES

Siret : 41152688200021 Code Ape : 9001Z

Licences : 2-2020-000141 et 3- 2020-000142

PARKING

Vous pouvez réserver une place de parking à proximité du village des choristes. La réservation et le paiement (35€ pour la semaine) se font auprès de la personne responsable des inscriptions.

ANNULATION OU MODIFICATION D'UNE ACTIVITÉ OU D'UN SPECTACLE

L'association Grand Chœur Languedoc Chansons se réserve le droit de modifier ou d'annuler une activité et alors d'en rembourser la totalité du montant si cette dernière est payante.

DROIT A L'IMAGE

Lors de votre inscription, ou celle d'un tiers, vous acceptez le fait, à la lecture des présentes conditions générales d'inscription, que votre image ou celle du mineur (photos ou vidéos prises sur les lieux de répétitions, concerts ou durant les soirées festives d'Alès ville chantante) soit utilisée à des fins non commerciales de communication interne ou externe de l'association Grand Chœur Languedoc Chansons, ainsi qu'à son usage dans le domaine public par les médias dans le secteur de l'information exclusivement. A cet effet, un contrat de droit à l'image devra être signé le jour de votre arrivée avant la remise de votre pochette choriste.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le chœur bénéficie d'une assurance responsabilité civile en tant que personne morale selon les conditions de la police d'assurance souscrite par l'association Grand Chœur Languedoc Chansons y compris tous les locaux de répétition, de concert, d'hébergement, de restauration, n'appartenant pas à l'association pour une occupation temporaire.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits sur l'ensemble des sites de répétition, concerts, repas et hébergement des Fous Chantants d'Alès.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout comportement perturbant le déroulement des activités ou nuisant à l'ambiance générale pourra entraîner l'exclusion de l'activité ou de la semaine chantante de la personne concernée et sans remboursement des frais d'inscriptions. Un règlement intérieur concernant le statut du choriste figurera dans le guide du choriste qui vous sera remis dans votre pochette lors de votre arrivée.

LITIGE

Le bureau peut évaluer les situations exceptionnelles, sa décision est sans appel.

Pour tout renseignement complémentaire :

Permanence des Fous Chantants : 04 66 91 00 38

Allô Les Fous : 06 25 36 73 04 (Isa répond à vos questions)

Site Internet : <http://www.fouschantants.org>

Nom :

Prénom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)